

# Bureau Syndical du 6 février 2024

Synthèse des travaux





## AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

### Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ARZENC D'APCHER	Enfouissement Montchamp	97 474 €	64 983 €	32 491 €
CHANAC	Extension résidence Mézy-Seguïn au Lieuran	13 184 €	12 084 €	1 100 €
LES HERMAUX	Enfouissement Bourg entrée côté les Salces	32 124 €	21 416 €	10 708 €
MONT DE RANDON	Extension rés. Charbonnel-Fraysse aux Fangettes	6 411 €	5 411 €	1 000 €
PRÉVENCHÈRES	Extension résidence PEPI à le Resseau	10 049 €	8 149 €	1 900 €
SAINT ANDRÉ DE LANCIZE	Enfouissement bourg et Mas de Roubert	88 436 €	58 957 €	29 479 €
SAINT BONNET DE CHIRAC	Enfouissement Félines	26 129 €	17 419 €	8 710 €
SAINT JULIEN DES POINTS	Extension 2 lots BLANC à la Blichère	8 196 €	7 196 €	1 000 €
SAINT PIERRE LE VIEUX	Enfouissement Civeyrac bas village 4° tranche	20 297 €	12 702 €	7 595 €
VIALAS	Extension réservoir à Soleyrois	20 939 €	16 819 €	4 120 €
VIALAS	Extension résidence Gervais à Polimies	15 218 €	14 218 €	1 000 €
VIALAS	Extension résidence Cubizolles à Libourettes	15 743 €	14 443 €	1 300 €
CC GORGES CAUSSES CEVENNES	Extension réservoir de l'Hôpital bourg de Florac	22 051 €	19 531 €	2 520 €
CC MONT LOZÈRE	Extension relais MAM au bourg	8 408 €	7 408 €	1 000 €
<b>Total</b>		<b>384 659 €</b>	<b>280 736 €</b>	<b>103 923 €</b>
			<b>73.0%</b>	<b>27.0%</b>

### Validation de projets d'enfouissement de réseaux

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux, après accord des communes sur leur financement :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
BANASSAC CANILHAC	BT-GCC Carrefour RD806/998 quartier Oasis à Banassac	53 765 €	35 843 €	17 922 €
BARJAC	BT-GC Pierrefiche	211 085 €	140 723 €	70 362 €
BOURGS SUR COLAGNE	HT-BT-GC Le Segala	164 550 €	109 700 €	54 850 €
CHANAC	HT-BT-GCC La Bastisse	128 765 €	85 843 €	42 922 €
GRANDRIEU	BT-GC Rue du Milieu	9 700 €	6 470 €	3 230 €
LA TIEULE	BT-GCC Longviala/Les Claouzets/La Fagette	31 200 €	20 800 €	10 400 €
LES HERMAUX	BT-GCC Bourg entrée côté les Salces	32 125 €	21 417 €	10 708 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	BT-GC Rue de la Monnaie au Massegros	18 320 €	12 212 €	6 108 €
MONT-LOZÈRE ET GOULET	BT-GC Le Mazel de Mas d'Orcières tranche3	42 000 €	28 000 €	14 000 €
SAINT MARTIN DE BOUBAUX	BT-GCC Prades	70 032 €	46 688 €	23 344 €
SAINT PIERRE LE VIEUX	BT-GC Civeyrac bas village 4° tranche	22 000 €	14 650 €	7 350 €
TRÉLANS	BT-GCC Rue Basse à Montfalgoux	70 772 €	46 822 €	23 950 €
<b>Total</b>		<b>854 314 €</b>	<b>569 168 €</b>	<b>285 146 €</b>
			<b>66.6%</b>	<b>33.4%</b>

**HT** : réseau haute tension

**BT** : réseau basse tension

**GC** : génie civil

**GCC** : génie civil coordination réseaux humides



## Évolution des frais de maîtrise d'œuvre applicables aux travaux d'électrification

La maîtrise d'œuvre des travaux d'électrification rurale est assurée en interne par le SDEE. Les techniciens en charge de cette mission ainsi que du suivi des travaux sont affectés au SPIC Voies et Réseaux et les prestations correspondantes donnent lieu à une refacturation annuelle au budget principal du Syndicat, dans la limite d'une enveloppe fixée en 2020 à 210 000 € pour chaque programme de travaux.

Compte tenu des charges supportées par le SPIC Voies et Réseaux pour assurer cette prestation de maîtrise d'œuvre interne, le Bureau syndical décide de maintenir l'application du taux de maîtrise d'œuvre pratiqué à 7%, mais de supprimer le plafond annuel applicable à la refacturation de ces prestations.

## Préparation du renouvellement du Programme Pluriannuel d'Investissements 2025/2028 et de la convention Article 8

Le contrat de concession conclu en 2020 avec Enedis prévoit l'établissement de programmes pluriannuels d'investissements (PPI), définis par période de 4 ans, qui visent à déterminer les zones prioritaires du territoire de la concession et permettre ainsi une meilleure orientation des investissements.

Même s'ils n'intègrent pas l'intégralité des investissements réalisés, les PPI permettent de cibler des parties du territoire où les besoins se font le plus ressentir, de suivre les travaux qui y sont réalisés et d'évaluer leur impact en termes de qualité de fourniture.

S'agissant de la convention Article 8, il est primordial d'assurer le maintien de l'enveloppe annuelle de 200 000 € actuellement accordée au SDEE, afin de finaliser la suppression des fils nus et des cabines hautes, et de poursuivre la mise en discrétion des réseaux dans les zones les plus exposées aux risques climatiques ou boisées, dans l'objectif de renforcer la sécurisation du réseau.

Afin d'être accompagné dans le renouvellement de ces deux dossiers, prévu au 1<sup>er</sup> janvier prochain, le Bureau syndical a décidé de prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé. Un diagnostic issu des données de concession transmises par Enedis sera établi et servira de base aux discussions à venir avec le gestionnaire de réseau.



## ENVIRONNEMENT

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Soutien financier à la collecte annuelle des plastiques agricoles

Afin de participer aux frais des collectes de plastiques agricoles pour l'année 2024, il a été décidé de renouveler à l'Association COPAGE le versement d'une **aide de 5 000 €**. Cette subvention permettra la prise en charge d'une partie des frais de préparation, d'animation, de communication et de coordination des collectes d'hiver et de printemps des plastiques agricoles, ainsi que des frais de recherche et de gardiennage des sites de collecte localisés en dehors des déchèteries.

Pour information, la précédente édition, en 2023, avait rassemblé 1 326 agriculteurs et permis la collecte et le recyclage de 633 tonnes de plastiques (+20 tonnes par rapport à 2022).

### RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

#### Commune de Badaroux : instauration d'une taxe communale sur l'enfouissement des déchets

Conformément aux articles L2333-92 à L2333-96 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), la commune de Badaroux a souhaité instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une taxe communale sur l'enfouissement des déchets réceptionnés sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Rédoundel.

Fixée à 1,50 € par tonne de déchet enfoui, le produit de cette taxe sera réparti entre la commune de Badaroux (80%) et les autres communes limitrophes de l'ISDND du Rédoundel, Chastel-Nouvel (10%) et Le Born (10%).

Comme cela est déjà le cas pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), cette taxe communale sera intégralement répercutée aux EPCI à compétence Collecte, en fonction des volumes de déchets orientés vers l'installation de stockage du Rédoundel.



## Collectes Sélectives – Bilan 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SDEE a assuré la reprise en régie directe des prestations de collecte des points d'apports volontaires verre, papier et emballages.

Pour cela, le Syndicat a recruté deux chauffeurs, et a eu recours à une prestation de location de 2 véhicules, un camion-grue classique pour le verre et le papier, et un BOM grue pour les emballages. Il a également procédé à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour faire face notamment à la pointe estivale.

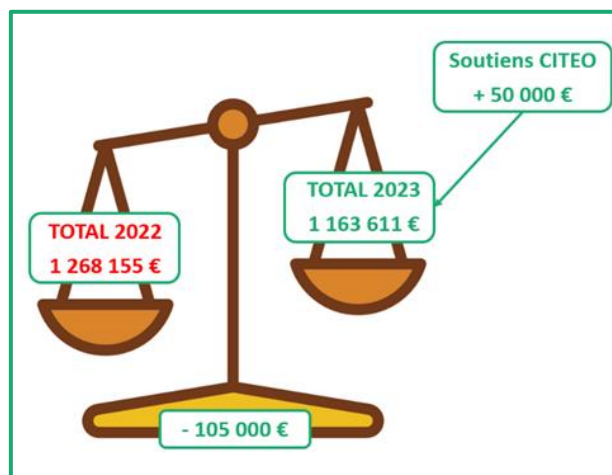
L'acquisition de deux véhicules de collecte et équipements annexes a également été engagée, mais leur livraison n'a pu intervenir avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Parallèlement à cela, le renouvellement du marché de tri des emballages intervenu fin 2022 n'a reçu aucune candidature locale, et a finalement été attribué au site Ecotri situé à Millau, avec un démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Malgré un tarif de tri légèrement inférieur aux années précédentes, cette prestation est toutefois impactée par les coûts de transport supplémentaires.

Le bilan global de l'année 2023 suite à ces différentes évolutions est le suivant :

- ✓ une économie d'environ 135 000 € sur les prestations de collecte ;
- ✓ une plus-value sur la prestation de tri d'environ 80 000 €, liée aux transports supplémentaires ;
- ✓ un gain d'environ 50 000 € de soutiens supplémentaires de l'éco-organisme CITEO, en raison notamment d'un meilleur niveau de tri des emballages fibreux ;
- ✓ soit un gain total de 105 000 €.

Il a été proposé que ce gain sur l'exercice 2023 soit intégralement reversé aux EPCI de Collecte adhérents du Syndicat, sous la forme d'une déduction sur la première facture 2024 à hauteur de 1 € par habitant DGF, et qu'il soit également intégré dans la révision des tarifs 2024.



## EFFICACITE ÉNERGETIQUE

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Programme "WATTY à l'école" – Renouvellement 2024/2025



Suite aux retours très positifs obtenus après les deux premières années de mise en œuvre du programme "WATTY à l'école", il a été décidé de reconduire cette action de sensibilisation pour l'année scolaire 2024/2025. Porté au niveau national par EcoCO2 et animé localement par le RéEL-CPIE de Lozère, ce programme vise à **sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau, et à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande en énergie dans leur établissement et à leur domicile.**

Comme pour les précédentes éditions, le SDEE accordera une priorité aux écoles déjà engagées sur un projet de rénovation énergétique, qu'il accompagne dans le cadre du programme ACTEE. Pour ces écoles, le SDEE financera l'intégralité du reste à charge des frais pédagogiques, soit 310 € HT par classe et par an.

#### Avenant à la convention SEQUOIA 2 du programme ACTEE

Le SDEE fait partie du groupement lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dit "SEQUOIA 2" du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). La signature d'un avenant à la convention d'attribution des aides de ce programme a été approuvée par le Bureau syndical. Cet avenant permet une fongibilité des enveloppes allouées entre



les membres du groupement, pour les crédits qui n'ont pas pu être consommés dans les délais impartis, mais également l'intégration de la Région Occitanie à ce dispositif, en vue de l'acquisition d'équipements de mesure pour plusieurs lycées.

### Candidature à l'Appel à Projet "CHÊNE 1" du programme ACTEE+

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR, vise à faciliter, pour les bâtiments publics, le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes bas carbone.

Aussi, afin de renforcer l'accompagnement du Syndicat et de fournir aux collectivités une aide à la décision dans la définition et la mise en œuvre de leurs programmes de travaux, le SDEE a décidé de candidater à l'Appel à Projet CHÊNE 1 dans le cadre d'une démarche mutualisée entre les Syndicats d'Énergie d'Occitanie et l'Agence Régionale Énergie et Climat (AREC). Les fonds mobilisés permettront de financer le recrutement d'économistes de flux, l'acquisition d'équipements de mesures et de suivi des consommations, ou encore le financement d'études énergétiques ou de prestations de maîtrise d'œuvre.



## ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Adoption d'un règlement Budgétaire et Financier

Dans le cadre de l'instauration de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un règlement budgétaire et financier a été adopté. Ce document a pour objectif de préciser l'application de la réglementation et de formaliser les procédures internes de gestion budgétaire et comptable, pour mieux répondre aux nouvelles exigences de la gestion financière publique.

#### Création et suppression de postes

Dans le cadre de la procédure d'avancements de grade 2024, trois agents du SDEE remplissent les conditions pour bénéficier de cette promotion. Il a donc été décidé de la création des nouveaux postes correspondants à ces avancements et procédé parallèlement à la suppression des postes occupés auparavant par deux des agents promus.

#### Création d'un poste de Technicien(ne) Environnement

Afin de renforcer l'accompagnement du SDEE auprès de ses structures adhérentes sur les thématiques d'actualité comme la prévention ou la gestion des biodéchets, il est aujourd'hui nécessaire de consolider les effectifs de son service Environnement par la création d'un poste de technicien(ne).

Prioritairement chargé(e) de projet "prévention et biodéchets", ce(cette) technicien(ne) aura pour mission de structurer et de coordonner les actions menées localement par les structures à compétence Collecte, dans l'objectif de produire moins de déchets et de les valoriser au mieux, tant d'un point de vue technique qu'économique.

#### Cession de la station du Bleynard Mont-Lozère – Adaptation des modalités de transfert des actifs et régularisation d'amortissements antérieurs

Dans le cadre de la cession des biens de la station du Bleynard Mont-Lozère au profit du Département de la Lozère, il est apparu nécessaire, lors de la préparation de l'acte notarié, d'apporter les adaptations suivantes :

- ✓ passation d'une convention de transfert d'actifs, consentie à titre gratuit, pour les remontées mécaniques localisées sur les terrains de l'indivision Malavieille et sur des terrains de forêt domaniale, ainsi que pour le bâtiment "Maison de Finiels" construit au col sur un terrain de forêt domaniale ;
- ✓ transfert par acte notarié des autres biens et terrains constitutifs de l'actif de la station.

D'autre part, lors de la préparation des écritures comptables de cession, il a été constaté des erreurs au niveau de l'amortissement des biens à transférer, impactant la valeur nette comptable de l'actif inscrit au bilan du Syndicat. Il a donc été décidé de procéder aux corrections nécessaires, par l'approbation d'une opération d'ordre non-budgétaire, réalisée par la Trésorerie.



### Partenariat avec la chaîne KWZ TV

Afin de mettre en avant les activités du SDEE, il a été décidé de conclure une convention de partenariat avec la société KWZ TV. Grâce à ses nombreux abonnés (+ de 50 000 sur Facebook), ce partenariat permettra de donner davantage de visibilité aux actions et chantiers portés par le Syndicat, au travers de reportages de terrain ou de publications sur les réseaux sociaux de la chaîne.

### Partenariat avec l'épreuve sportive La Lozérienne VTT 2024

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique sur le département de la Lozère et en lien avec la compétence qu'il détient en matière de mobilité électrique, le SDEE a souhaité soutenir les épreuves VTT-AE (assistance électrique) de la 12<sup>e</sup> édition de La Lozérienne VTT, prévue du 10 au 12 mai 2024.

